

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

Questions d'interprétation et d'application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II

VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉTUDE DU COMMERCE IMPORTANT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*, la Conférence des Parties:
  5. *CHARGE le Secrétariat, pour surveiller et faciliter l'application de la présente résolution et des paragraphes pertinents de l'Article IV:*
    - a) *de faire rapport à chaque session du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes sur l'application des recommandations du Comité par les États des aires de répartition concernés; et*
    - b) *de tenir une base de données des combinaisons espèces/pays incluses dans le processus d'étude établi dans la présente résolution, y compris des progrès accomplis dans l'application des recommandations;*

Mise en œuvre, par les États des aires de répartition, des recommandations faites par le Comité pour les animaux

3. La dernière mise à jour de la vue d'ensemble de l'étude du commerce important axée sur les espèces de faune a été présentée au Comité pour les animaux à sa 28<sup>e</sup> session [AC28, Tel Aviv, août 2015; voir le document [AC28 Doc. 9.2](#)]. Douze études espèce/État de l'aire de répartition ont ensuite été examinées aux 66<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> sessions du Comité permanent (SC66, Genève, janvier 2016; SC67, Johannesburg, septembre 2016). Les quatre études suivantes ont été conclues à la 66<sup>e</sup> et à la 67<sup>e</sup> sessions du Comité permanent: Tadjikistan/*Testudo horsfieldii* et Thaïlande/*Hippocampus kelloggi*, *H. kuda* et *H. spinosissimus*.
4. La liste la plus récente de pays soumis à une recommandation de suspension du commerce de certaines espèces sélectionnées pour l'étude du commerce important et pour non-respect de l'Article IV de la Convention a été publiée dans la notification aux Parties [N° 2016/018](#) du 15 mars 2016. Les recommandations et décisions ont été faites conformément à la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13) en vigueur au moment de la notification, ou de son prédécesseur, la résolution Conf. 8.9 (Rev.). Les cas impliquant une suspension du commerce font l'objet d'un examen régulier du Comité permanent conformément au paragraphe 1 p) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17).
5. L'annexe du présent document fournit une vue d'ensemble actualisée de tous les cas en cours (espèces animales / États des aires de répartition), avec une indication de leur situation actuelle dans le cadre du

processus d'examen, et des documents de référence fournissant des informations détaillées sur les cas en question. Elle précise également les examens achevés depuis l'AC28.

6. L'étude du commerce important concernant *Psittacus erithacus* (sélectionné après la CoP12 et la CoP15), ainsi que *Manis gigantea* et *M. tricuspis* (sélectionnés après la CoP16) a cessé après la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17; Johannesburg, 2016) parce que ces espèces ont été transférées de l'Annexe II à l'Annexe I.
7. D'autres informations sur les espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important après la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP16, Bangkok, 2013) figurent dans le document AC29 Doc. 13.2.
8. À sa 17<sup>e</sup> session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a adopté des amendements à la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*, comme indiqué dans le document CoP17 Doc. 33, pour permettre un processus de conduite de l'étude plus transparent, plus opportun et plus simple. La résolution révisée fournit des orientations claires et des recommandations pour la sélection de combinaisons espèces/pays pour l'étude, le processus de consultation avec les États des aires de répartition et la compilation des informations, l'attribution de la catégorie et les recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, les mesures à prendre concernant l'application des recommandations et l'appui aux États des aires de répartition. La nouvelle procédure sera lancée à la présente session avec la sélection de nouvelles espèces pour l'étude après la CoP17 (voir document AC29 Doc. 13.3).

#### Décisions 17.108 à 17.110, *Étude du commerce important*

9. La décision 17.108 demande au Secrétariat, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17) et en s'appuyant sur les travaux accomplis à ce jour, d'élaborer, mettre à l'essai et établir une base de données sur le suivi et la gestion de l'étude du commerce important comme outil essentiel pour l'application effective et la transparence du processus. Le Secrétariat a rigoureusement examiné les meilleures approches pour l'application de la décision 17.108 en répertoriant et définissant les problèmes liés à la base de données existante qui doit être ajustée ou modifiée pour correspondre à la nouvelle procédure d'étude du commerce important; en discutant des options d'amélioration avec les auteurs de la base de données existante et en élaborant un projet de plan et de calendrier réaliste. Les progrès dépendent des fonds externes qui seront disponibles.
10. Les décisions 17.109 et 17.110 s'adressent toutes deux au Secrétariat et lui demandent, sous réserve des fonds disponibles, d'élaborer respectivement: un guide convivial pour l'étude du commerce important pouvant également être inclus dans la lettre initiale aux États des aires de répartition; et un module de formation complet sur l'étude du commerce important (comprenant des études de cas, s'il y a lieu). Grâce à l'appui généreux de l'Union européenne, les ressources nécessaires ont maintenant été obtenues de manière à faire progresser l'application de ces décisions.
11. Le Secrétariat a l'intention de faire des mises à jour verbales, à la présente session, sur les progrès concernant l'application des décisions 17.108 à 17.110.

#### Recommandation

12. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note du présent document.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE  
DU COMMERCE IMPORTANT AXÉE SUR LES ESPÈCES ANIMALES

Légende : AC = Comité pour les animaux; SC = Comité permanent

Tableau 1 : Espèces sélectionnées pour l'étude du commerce important avant la CoP11 (avant 2000)

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
Première notification aux Parties sur la recommandation de suspension du commerce (n ° 737) par le SC, publiée le 20 avril 1993 ( <b>SC29</b> )		
<i>Agapornis fischeri</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République-Unie de Tanzanie</b> . Action avec les états des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Malacochersus tomieri</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République-Unie de Tanzanie</b> . Action avec les états des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
Première notification aux Parties sur la recommandation de suspension du commerce (n ° 833) par le SC, publiée le 20 janvier 1995 ( <b>SC32</b> )		
<i>Coracopsis vasa</i> , <i>Calumma</i> spp./ <i>Furcifer</i> spp. (certaines espèces seulement) <i>Phelsuma</i> spp. (certaines espèces seulement)	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour <b>Madagascar</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Ornithoptera urvillianus</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour les <b>Îles Salomon</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Ornithoptera victoriae</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour les <b>Îles Salomon</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
Première notification aux Parties sur la recommandation de suspension du commerce (n ° 2007/043) par le SC, publiée le 9 juillet 2001 ( <b>SC45</b> )		
<i>Poicephalus robustus</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique du Congo, le Mali et le Togo</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Stigmochelys</i> (anciennement <i>Geochelone) pardalis</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique du Congo</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Cordylus tropidosternum</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Mozambique</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Corucia zebrata</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour les <b>Îles Salomon</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
Première notification aux Parties sur la recommandation de suspension du commerce (n ° 2004/028) par le SC, publiée le 30 mars 2004 ( <b>SC50</b> )		
<i>Naja spp.</i> (= <i>N. atra</i> , <i>N. kaouthia</i> , <i>N. siamensis</i> )	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique populaire lao</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
Décision intersessions, septembre 2003		
<i>Strombus gigas</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>Grenade et Haïti</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

**Tableau 2 : Espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important après la CoP11 (2000)**

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Cuora galbinifrons</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique populaire lao</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

**Tableau 3 : Espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important après la CoP12 (2002)**

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Falco cherrug</i>	SC66 Doc. 31.2	Espèce retirée de l'étude.
<i>Phelsuma comorensis</i>	SC66 Doc. 31.2	Espèce retirée de l'étude.
<i>Phelsuma v-nigra</i>	SC66 Doc. 31.2	Espèce retirée de l'étude.
<i>Psittacus erithacus</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u> Notification <u>2016/068</u> , <u>Annexe</u>	Étude arrêtée. Espèce transférée à l' <u>Annexe I</u> à la CoP17.
<i>Uromastyx dispar</i>	SC66 Doc. 31.2 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Mali</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

**Tableau 4 : Espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important à la suite de la CoP13 (2004)**

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Mantella crocea</i>	SC62 Doc. 27.1 (Rev 1)	En cours pour <b>Madagascar</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Mantella viridis</i>	<u>SC62 Doc. 27.1 (Rev 1)</u>	En cours pour <b>Madagascar</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Mantella aurantiaca</i>	<u>SC65 Doc.26.1</u>	Espèce retirée de l'étude.

**Tableau 5 :** Espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important à la suite de la CoP14 (2007)

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Tursiops aduncus</i> <sup>1</sup>	<u>SC65 Doc. 26.1</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Hippopotamus amphibius</i>	<u>SC67 Doc. 15</u> <u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	Espèce retirée de l'étude pour le <b>Cameroun</b> . Quota fixé à 10 trophées par an. En cours pour le <b>Mozambique</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Balearica pavonina</i> <sup>1</sup>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>Guinée, le Soudan du Sud et le Soudan</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Balearica regulorum</i> <sup>1</sup>	<u>SC65 Doc.26.1</u> <u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	Espèce retirée de l'étude pour l' <b>Ouganda et le Rwanda</b> . En cours pour la <b>République-Unie de Tanzanie</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Heosemys annandalii</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> <u>SC66 SR</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique populaire Lao</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

<sup>1</sup> Taxons inclus dans l'étude du commerce important à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, avril 2009) conformément au paragraphe c) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13).

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Heosemys grandis</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique populaire lao</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Testudo horsfieldii</i>	<u>SC66 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Amyda cartilaginea</i>	<u>SC65 Doc.26.1</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Chamaeleo africanus</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Niger</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Triceros (Chamaeleo) feae</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>Guinée équatoriale</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Cordylus mossambicus</i>	<u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Mozambique</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Huso huso</i> <sup>1</sup>	<u>SC65 Doc.26.1</u> <u>SC66 Doc. 31.2</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Hippocampus kelloggi</i> <sup>1</sup>	<u>SC67 Doc. 15</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Hippocampus kuda</i> <sup>1</sup>	<u>SC67 Doc. 15</u>  <u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	Espèce retirée de l'étude pour la <b>Thaïlande</b> . En cours pour le <b>Viet Nam</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Hippocampus spinosissimus</i> <sup>1</sup>	<u>SC67 Doc. 15</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Pandinus imperator</i> <sup>1</sup>	<u>SC65 Doc.26.1</u> <u>SC66 Doc. 31.2</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Bénin, le Ghana et le Togo</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

Espèces sélectionnées	Recommandation de suspension du commerce par le SC ou document(s) de référence	Situation de l'examen
<i>Tridacna</i> spp. <sup>1</sup>	SC66 Doc. 31.1 Notification <u>2016/018</u>	En cours pour les <b>Îles Salomon</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

**Tableau 6 : Espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important à la suite de la CoP15 (2010)**

Espèces sélectionnées	Documents de référence	Situation de l'examen
<i>Macaca fascicularis</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u> SC66 Doc. 31.1 Notification <u>2016/018</u> <u>SC67 SR</u>	Espèce retirée de l'étude pour le <b>Cambodge<sup>2</sup> et le Viet Nam<sup>2</sup></b> . En cours pour la <b>République démocratique populaire lao<sup>2</sup></b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Psittacus erithacus</i>	Notification <u>2016/068</u> , <u>Annexe</u> Notification <u>2016/018</u>	Étude arrêtée. Espèce transférée à l' <u>Annexe I</u> à la CoP17.
<i>Chamaeleo gracilis</i>	SC66 Doc. 31.1 Notification <u>2016/018</u>  <u>SC67 Doc. 15</u>	En cours pour le <b>Bénin<sup>2</sup> et le Ghana</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p). En cours pour le <b>Togo</b> ; quotas fixés. Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Chamaeleo senegalensis</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Bénin<sup>2</sup> et le Ghana</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).

<sup>2</sup> Combinaisons espèces / États des aires de répartition pour lesquelles des questions non liées à la mise en œuvre des paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) de l'Article IV, ont été identifiées comme devant être soumises au Secrétariat, et traitées par d'autres dispositions de la Convention et des résolutions pertinentes.

Espèces sélectionnées	Documents de référence	Situation de l'examen
<i>Trioceros melleri</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u>	En cours pour le <b>Mozambique</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Trioceros quadricornis</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour le <b>Cameroun</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Kinyongia fischeri</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République-Unie de Tanzanie</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Kinyongia tavetana</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République-Unie de Tanzanie</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Ptyas mucosus</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique populaire lao</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Naja sputatrix</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Python reticulatus</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>République démocratique populaire lao<sup>2</sup> et la Malaisie</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Podocnemis unifilis</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u> <u>SC66 Doc. 31.1</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Kinixys homeana</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u> <u>SC67 Doc. 15</u>	Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Hippocampus algiricus</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour la <b>Guinée et le Sénégal</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Hippocampus barbouri</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.

Espèces sélectionnées	Documents de référence	Situation de l'examen
<i>Hippocampus histrix</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Hippocampus trimaculatus</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	En cours pour la <b>Thaïlande</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Antipatharia</i> spp.	<u>AC27 Sum Rec</u>	En cours pour <b>Taiwan (province de Chine)<sup>2</sup></b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Catalaphyllia jardinei</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Euphyllia cristata</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Plerogyra simplex</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour les <b>Fidji</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Plerogyra sinuosa</i>	<u>SC66 Doc. 31.1</u> Notification <u>2016/018</u>	En cours pour les <b>Fidji</b> . Action avec les États des aires de répartition conformément au paragraphe 1, o) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP17); suspension du commerce dans le cadre de l'examen par le SC conformément au paragraphe 1, p).
<i>Trachyphyllia geoffroyi</i>	<u>AC27 Sum Rec</u>	Espèce retirée de l'étude.

**Tableau 7 : Espèces sélectionnées par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important après la CoP16<sup>3</sup> (2013)**

Espèces sélectionnées	Documents de référence	Situation de l'examen
<i>Tayassu pecari</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Ursus maritimus</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Manis gigantea</i>	Notification <u>2016/018</u>	Étude arrêtée. Espèce transférée à l' <u>Annexe I</u> à la CoP17
<i>Manis tricuspis</i>	Notification <u>2016/018</u>	Étude arrêtée. Espèce transférée à l' <u>Annexe I</u> à la CoP17
<i>Amazona festiva</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour la <b>Guyane</b> . Action requise du Comité pour les animaux.

<sup>3</sup> La liste des États de l'aire de répartition a été dressée à l'aide des États de l'aire de répartition concernés et inclus dans la liste *Species+* de juin 2014. La liste *Species+* a depuis été mise à jour. Cette mise à jour explique les différences entre les États de l'aire de répartition dans ce tableau et ceux qui figurent actuellement dans la liste *Species+*.

Espèces sélectionnées	Documents de référence	Situation de l'examen
<i>Uromastix aegyptia</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour la <b>Jordanie et la République arabe syrienne.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Uromastix ornate</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Trioceros montium</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour le <b>Cameroun.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Varanus ornatus</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour le <b>Togo.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Ophiophagus hannah</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour l' <b>Indonésie et la Malaisie.</b>
<i>Malayemys subtrijuga</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour l' <b>Indonésie, la République démocratique populaire lao et la Malaisie.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Notochelys platynota</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour l' <b>Indonésie.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Chelonoidis denticulata</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour la <b>Guyane et le Suriname.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Geochelone sulcata</i> (= <i>Centrochelys sulcata</i> )	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour le <b>Bénin, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Soudan et le Togo.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Testudo graeca</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour la <b>Jordanie et la République arabe syrienne.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Hippocampus erectus</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Ornithoptera croesus</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour l' <b>Indonésie.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Ornithoptera meridionalis</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	Espèce retirée de l'étude.
<i>Ornithoptera rothschildi</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour l' <b>Indonésie.</b> Action requise du Comité pour les animaux.
<i>Hirudo medicinalis</i>	<u>AC28 Com.8 (Rev. by Sec.)</u>	En cours pour la <b>Turquie.</b> Action requise du Comité pour les animaux.